



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Aménagement des bords de Loire sur la commune de Feurs.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Feurs

Raison sociale

N° SIRET

2 1 4 2 0 0 9 4 1 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Agglomération

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DARFEUILLE

Prénom(s)

Marianne

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10 . (Rubrique IOTA 3120) 10 .(Rubrique IOTA 3150)	Modification du profil en travers sur une longueur supérieure à 100 ml. Travaux impactants les frayères ou zones d'alimentation sur une surface supérieure à 200 m².

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une voie "modes doux" sur un linéaire de 4 km de la rive droite de la Loire

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif étant de créer une voie "mode doux" permettant de développer les usages & interactions entre le centre-ville et le cours d'eau, tout en préservant le cadre naturel existant.

>> Développer et sécuriser les déplacements modes doux sur le territoire communal (et au-delà) pour des usages quotidiens, récréatifs, touristiques ;

>> Rapprocher le centre-ville du fleuve Loire et développer les usages en bords de Loire : détente, promenade, évènements culturels, sport. La voie « modes doux » est pensée pour créer des liaisons transversales entre les zones habitées et le bord du fleuve

>> Maintenir et faire cohabiter de manière apaisée les différents usages, notamment avec les activités de pêche ;

>> Répondre aux enjeux environnementaux et fonctionnels de l'ensemble du secteur ;

>> Conception des ouvrages d'art sans impact sur le fonctionnement des cours d'eau en crue, en préservant ou en améliorant la continuité écologique ;

>> Préservation des milieux et espèces présents sur l'ensemble du linéaire (Zone Natura 2000) ;

>> Non-augmentation du risque inondation par l'absence d'obstacles aux écoulements, voire amélioration par retalutage en pente douce d'une partie de la berge rive droite du fleuve ;

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Une réalisation pluriannuelle des travaux selon le phasage suivant :

- 1- Tronçon central : de la station d'épuration communale à l'amorce du chemin du Gourd de Randan ;
- 2- Tronçon Nord : du chemin de la Tuilerie jusqu'à la station d'épuration communale ;
- 3- Tronçon Sud : de l'amorce du Chemin du Gourd de Randan jusqu'au Chemin de l'Eazillée.

Les travaux consistent en :

- >> La mise en place d'une voie mode doux en parallèle des chemins existants ;
- >> La modification des ouvrages d'art existants afin de sécuriser les usages ;
- >> Limiter les accès aux véhicules motorisés afin de préserver la biodiversité environnante ;
- >> La mise en place d'équipements de plaisance : Guinguette, bain de soleil, ponton de pêche, etc.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'usage de cette voie mode doux sera réservée aux déplacements "doux" donc sans motorisation (vélo, marche à pieds, etc.). Trois parkings seront également créés afin de permettre au usagers de déposer leurs véhicules. De plus, une guinguette sera installée au sein d'un parc de plaisance.

En cas de démantèlement, les équipement seront soigneusement déposés et évacués en décharges agréées.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à une procédure d'autorisation vis-à-vis de la réglementation IOTA. Les rubriques concernées sont les suivantes :

- 2150 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol ;
  - 3120 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ;
  - 3140 : Consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes ;
  - 3150 : Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, ou les zones, d'alimentation ;
  - 3220 : Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau.
-

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la voie mode doux :	4 km
Linéaire cumulé concerné par la modification d'ouvrages d'art :	355 ml
Linéaire cumulé concerné par la mise en œuvre de gabions :	110 ml
Surface frayère impactée :	310 m <sup>2</sup>
Remblais dans le lit majeur :	16 700 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :  rive droite de la Loire

Localité :  FEURS

Code postal :  4  2  1  1  0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  4  5 °  4  5 '  0  1 "  8 Lat. :  0  4 °  1  3 '  0  2 "  9

Point de d'arrivée : Long. :  4  5 °  4  3 '  4  7 "  5 Lat. :  0  4 °  1  3 '  0  0 "  9

Communes traversées :

Feurs

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Feurs - zonage « N »: Zone Naturelle des Bords de Loire. Sur cette zone, « les équipements d'intérêt général et les constructions ou implantations nécessaires aux services public sont autorisés

<sup>[1]</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny" – Type 1 "PLAINE DU FOREZ » - Type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ( 4ème ÉCHÉANCE -2024 / 2029 )
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifiants : LSE 091 LOI 202 SOL 003
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des anciens sites pollués sont recensés sur le secteur
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	« MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE » – directive Habitat >> Dans le périmètre ; « PLAINE DU FOREZ » - directive Oiseaux >> Dans le périmètre.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nivellement de la voie mode doux va engendrer plus de déblais que de remblais. L'impact potentiel sera limité puisque objectif est de respecter au maximum la topographie actuelle du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les aménagements annexes (parkings, guinguette, noues, ouvrages d'art, etc.), l'apport de matériaux s'avère obligatoire. Les ressources du site ne seront pas exploitées pour ces opérations
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné. Le cheminement des eaux pluviales sera modifié mais restera cohérent avec les ouvrages existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences du projet se cantonnent à la phase de travaux. Le projet consiste à limiter les déplacements motorisés et faciliter les déplacements "mode doux". Le cheminement projeté va longer les cheminements existants. Par conséquent, le projet n'engendrera pas d'impact supplémentaire par rapport à l'existant.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts se cantonneront à la phase travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Longeant la Loire, le projet est donc concerné par un risque inondation. L'aménagement projeté consiste à limiter la création d'obstacles aux écoulements sur l'ensemble du lit majeur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements "modes doux" seront engendrés à l'issue du présent projet. Les déplacements motorisés seront, quant à eux, prohibés.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux des nuisances sonores inhérentes aux travaux sont à considérer. A l'issue des travaux, peu de nuisances seront générées par l'exploitation du cheminement. Les nuisances resteront ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux des vibrations inhérentes aux travaux sont à considérer. A l'issue des travaux, le cheminement n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend la modification des réseaux d'eaux pluviales. Néanmoins, aucun rejet supplémentaire n'est à considérer.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un cheminement modes doux doit permettre aux usager de faciliter leurs déplacements. Néanmoins, les activités avoisinantes ne seront pas modifiées.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet concernant la mise en place d'une passerelle en encorbellement sur le pont de la Loire pourra être exécuté dans la continuité du cheminement. Ce dernier présente peu d'impacts environnementaux supplémentaires.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A l'issue des travaux peu d'impacts sont à considérer. En effet, le cheminement longera les chemins existants et n'engendrera pas de tassements supplémentaires. Concernant les ouvrages hydrauliques, ceux-ci seront redimensionnés afin que l'ouvrage surplombe les niveaux d'eau modélisés dans le cadre du PPRI. Il est prévu que les aménagements n'engendrent aucune nuisance nouvelle vis-à-vis de la faune en place : pas de création de bruit, pas de source lumineuse, pas d'apport d'espèces exotiques, etc.

Les impacts se cantonneront donc aux périodes de travaux pour lesquelles des moyens de protection spécifiques au site seront mises en place : amenée de kit anti pollutions, confinement de l'ensemble des déchets à l'emprise chantier, travaux de nuit prohibés, isolation de la zone de travaux impactant le lit mineur d'un cours d'eau, mise en œuvre de système de filtration en aval des travaux rivière, exécution de ces travaux entre le 15 Avril et le 15 Octobre etc. Concernant le risque inondation, aucun engin et/ou matériel ne sera laissé en place en fin de journée et si le risque inondation s'avère trop important (abonnement à une bulletin météo). Une vérification des matériaux sera réalisée afin de ne pas engendrer d'implantation d'espèces exotiques envahissantes. Concernant les engins des système "antibruits" pourront être mis en œuvre pour l'avifaune. L'ensemble de ces moyens de protection seront présentés dans le cadre d'un dossier d'autorisation vis-à-vis de la nomenclature IOTA.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise du projet concerne un important linéaire qui, de prime abord, devrait nécessiter une évaluation environnementale. Toutefois, l'exécution des travaux en trois phases distinctes a pour objectif de limiter la durée des impacts engendrés par un tel chantier.

Actuellement, l'ensemble des chemins concernés par le présent projet sont fréquemment empruntés par des véhicules motorisés. La finalité du projet est de cantonner l'accès de ces chemins à des modes de déplacements doux (vélo, marche à pieds, etc.). Or, un tel aménagement nécessitent la mise en œuvre de plusieurs équipements et la reprise de l'ensemble des chemins afin d'assurer un accès pérenne et sécurisé. Les travaux seront, bien évidemment, impactant pour le milieu mais à l'issue de ceux-ci, l'ensemble de cet aménagement permettra de

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice technique transmise à la DDT	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Vincent Desvignes Ingénierie

Prénom \_\_\_\_\_

Qualité du signataire Maître d'oeuvre

À Saint Etienne

Fait le    /    /   



Signature du (des) demandeur(s)